



Strasbourg, 8 novembre 2004
[diplome/docs/2005/de03f_05]

PE-S-DE (2005) 3
français uniquement

**Comité pour les activités du Conseil de l'Europe
en matière de diversité biologique et paysagère
(CO-DBP)**

Groupe de Spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés

28 février – 1 mars 2005
Salle 11, Palais de l'Europe, Strasbourg

**PARC REGIONAL DE MIGLIARINO, SAN ROSSORE
ET MASSACIUCCOLI
(Italie)**

**Candidature
au Diplôme européen des espaces protégés**

Rapport d'expertise par
M. Pierre Hunkeler (Suisse)

*Document établi par
la Direction de la Culture et
du Patrimoine culturel et naturel*

1. INTRODUCTION

Le Ministère italien de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire a présenté la candidature du Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli au Diplôme européen.

Lors de sa réunion de janvier 2004, le Groupe de spécialistes – Diplôme européen des espaces protégés reconnaît l'intérêt de la zone, tout en estimant que le dossier n'illustre pas suffisamment son caractère exceptionnel. Il décide de faire effectuer une visite sur les lieux qui aura pour objet, outre les points habituels du mandat, d'étudier la cohérence de la gestion du parc qui consiste en une juxtaposition d'aires protégées et les analogies avec le parc régional de la Maremma, situé également sur le littoral toscan, environ 140 km plus au sud.

L'expertise s'est déroulée du 27 au 29 mai 2004, en compagnie de Mme Françoise Bauer, du secrétariat du Conseil de l'Europe.

Le soussigné remercie toutes les personnes qui ont contribué à rendre cette visite aussi agréable et productive que possible, par leur accueil, leur connaissance du terrain et de l'histoire, leur patience pour faire comprendre la complexité et la richesse du Parc régional. Un merci particulier au directeur du Parc, M. Sergio Palgialunga, à son assistante, Mme Francesca Logli, à M. Giancarlo Lunardi, Président du Parc, au professeur Paolo Tomei, botaniste passionné et passionnant, au maire de Vecchiano, aux gardes du Parc, aux représentants des associations privées, Legambiente, WWF et LIPU.

2. SITUATION ET VALEUR DU PARC

Le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli est situé sur la Côte toscane, entre les localités de Viaréggio au nord et de Livourne au sud et s'étend jusqu'aux abords de la ville de Pise. Il va toucher la mer entre Viaréggio et l'Arno, alors que dans sa partie sud, il en est séparé par des constructions et aménagements touristiques. Il s'étend sur deux provinces (Pise et Lucques) et cinq communes.

Le Parc comprend une mosaïque très complexe avec, en particulier :

- des zones naturelles d'un grand intérêt comme le Lac de Massaciuccoli et ses tourbières au niveau de la mer, des forêts reliques humides côtières, des dunes et zones boisées ;
- plusieurs domaines d'un haut intérêt historique ;
- de grandes plantations de pins pignons ;
- des zones agricoles ;
- des bases militaires.

Par sa situation et sa structure, le parc a également une grande valeur paysagère.

Situé dans les deltas de l'Arno et du Serchio, le Parc se situe sur une plaine ancienne, qui a progressé vers la mer du Quaternaire aux périodes historiques. Les couches de sédiments sont d'origine marine ou d'eau douce, au gré des transgressions et régressions de la mer.

Le maintien de vastes zones naturelles ou peu transformées sur le littoral toscan est dû à la persistance des plusieurs grands domaines historiques, qui ont relativement peu changé depuis la période de la construction de la tour de Pise. C'est ce qui a permis de préserver la zone de la progression de l'urbanisation.

C'est d'ailleurs suite à une réaction populaire contre un projet de développement touristique et d'urbanisation dans la région de Vecchiano que le Parc régional a été établi par la Région toscane.

Le Parc est marqué par une très longue histoire bien documentée, reflétée dans ses grandes divisions qui comprennent, du nord au sud :

- La Villa Borbone et la « Macchia Lucchese (la côte, les dunes, le maquis et les forêts de pins entre Viareggio et Torre del Lago)
- Les Padule settentrionale (marais septentrionaux) comprenant le Lac de Massaciuccoli et les zones humides qui l'entourent
- Les Padule meridionale (marais méridionaux) connus aussi sous le nom de Fattoria di Vecchiano, comprenant les zones drainées au sud-est du lac
- Migliarino, les forêts côtières au nord du Serchio
- San Rossore, le grand domaine présidentiel, avec ses bâtiments, ses forêts de pins, ses forêts humides reliques, ses anciens cordons dunaires, la grande plaine côtière herbeuse de Lame
- Le Tombolo, la zone côtière essentiellement en forêts au sud de l'Arno
- Coltano et Castagnolo, les zones agricoles au sud de Pise, avec la Villa Médicis.

Une description détaillée du Parc se trouve dans le document de candidature [PE-S-DE (2004) 14, Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli (Italie), candidature au Diplôme européen des espaces protégés] ainsi que dans plusieurs excellentes publications comme Alpi, A. et al. 2003. Natura, storia e immagini del Parco di Migliarino, San Rossore, Massaciuccoli. Editions Plus, Université de Pise. Le site Internet <http://www.parcosanrossore.it/> est simple et bien fait.

3. BASE LEGALE ET ADMINISTRATION

La base légale principale est constituée par les lois régionales de 1979 et 1994 établissant le Parc régional, complétée par d'autres lois régionales réglant le statut de la zone centrale et de la zone tampon. Les zones naturelles les plus intéressantes sont protégées par le plan territorial du Parc pour les réserves naturelles, par les directives habitats et oiseaux sauvages de la CEE, par la loi forestière ou par les lois nationales de protection des beautés paysagères.

L'administration est assurée par l'Ente Parco (Organisme du Parc). Le Président assure la gestion politique et la présidence du Conseil du Parc.

Le directeur est responsable de la gestion pratique. Les services généraux (secrétariat, éducation à l'environnement, finances) lui sont rattaché, de même que les responsables de deux divisions de gestion, directe et indirecte. La gestion indirecte comprend la surveillance, la planification, la recherche. La gestion directe est celle du Domaine de San Rossore, qui couvre environ 4'800 ha de terrains agricoles et forestiers. Le Domaine est propriété de la région Toscane, qui en a confié la gestion au Parc.

Un Conseil scientifique supervise les activités de recherche dans la Parc, ainsi que les instruments de programmation et de planification. Le Conseil profite de la présence de l'Université de Pise et de hautes écoles située dans cette ville.

Les 2/3 environ de la surface du Parc sont en mains publiques (Etat, Région, Provinces, Université de Pise) et 1/3 en propriété privée. Le Parc est en train de racheter des parcelles privées au bord du Lac de Massaciuccoli. L'Université de Pise possède des terrains agricoles et forestiers dans la région du Tombolo. La gestion d'une partie des terrains boisés, de très bonne valeur naturelle, est confiée au Parc.

Le budget est assuré par la Région, les provinces et les cinq communes concernées. L'autofinancement est de 45 % et provient essentiellement du domaine de San Rossore : loyers payés par les employés, hippodrome, vente des produits de la forêt et de la viande d'animaux sauvages et domestiques, contrats avec des organisations touristiques. Il y a même des revenus qui proviennent de constructions illicites, taxées si elles sont autorisées après coup.

4. GESTION

4.1 Objectifs

La gestion a essentiellement comme objectif le maintien des valeurs patrimoniales du Parc, en défendant l'intérêt public, notamment face aux intérêts à court terme par :

- la surveillance ;
- l'établissement de normes juridiques ;
- les interventions lorsque d'autres organes comme les communes n'assurent pas leur tâche, en particulier en matière d'aménagement du territoire ;
- l'encouragement des activités compatibles avec les objectifs de protection.

Ces éléments sont reflétés dans les plans de gestion très détaillés élaborés pour les différentes zones du Parc.

4.2 Zonage

Les différentes zones du Parc comprennent :

Le Parc lui-même avec 61 % de zone centrale et 38,4 % de zone périphérique. Cette dernière bénéficie du même statut de protection mais sans interdiction de chasse.

Les réserves naturelles, qui conservent les sites les plus précieux, avec un objectif prioritaire de protection de la nature. Elles couvrent 9,7 % de la surface et ont toutes un règlement spécifique. La plupart ont un accès très limité, ou interdit, au public.

Les zones couvertes par la directive habitats ou la directive oiseaux sauvages de la CEE, avec des prescriptions particulières et représentent plus de la moitié de la surface du Parc.

Sur le reste de la surface, les lois forestières et de protection des beautés paysagères s'appliquent.

Les divers grands éléments du Parc ont tous un plan de gestion particulier et précis. Ces plans concernent les zones suivantes :

- Lac et marais de Massaciuccoli,
- Tenuta Borbone et Macchia Lucchese,
- Tenuta du Migliarino et Fattoria di Vecchiano,
- Tenuta di San Rossore,
- Tenute di Tombolo et di Coltano.

4.3 Faune

Le Parc héberge de nombreux mammifères, dont le porc-épic (*Hystrix cristata*), une importante colonie de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), et une population trop abondante de daim (*Dama dama*) et de sanglier (*Sus scrofa*). La race locale du sanglier semble très proche de la sous-espèce typique de la Maremma, menacée par hybridation : *Sus scrofa majori*.

Les oiseaux incluent plusieurs espèces qui sont de bons indicateurs de qualité du milieu, comme le butor étoilé (*Botaurus stellaris*) et le héron pourpré (*Ardea purpurea*), à côté de nombreuses espèces des zones humides et d'espèces des milieux ouverts comme le Rollier (*Coracias garrulus*) et le Guépier (*Merops apiaster*). De nombreux migrateurs de passage ou hivernant profitent des ressources du Parc.

Les reptiles comprennent une bonne population d'*Emys orbicularis*, les amphibiens la grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la rainette méridionale (*Hyla intermedia*).

4.4 Végétation et flore

La végétation est très diversifiée et comprend :

- les dunes côtières à *Juniperus oxycedrus*, bien conservées et riches en espèces rares ;
- les grandes forêts plantées dès le 17^e siècle en pin pignon (*Pinus pinea*) et pin maritime (*Pinus pinaster*) ;
- les forêts mixtes reliques à *Quercus robur*, à *Quercus ilex*, à *Fraxinus angustifolia*, à *Alnus glutinosa*, à *Ulmus minor* et à *Ostrya carpinifolia* ;
- les zones prairies humides côtières à halophiles ;
- les étangs forestiers ;
- le lac de Massaciucoli, avec, ses groupements d'eau libres variés et, en bordure, ses marais à *Cladium mariscus*, à *Phragmites australis*, à *Typha angustifolia*, à *Sphanum* et *Drosera rotundifolia* ;
- des zones de pâturages et de terres ouvertes.

4.5 Patrimoine culturel et paysager

Tout le Parc régional est chargé d'histoire, en général bien documentée. La côte a été occupée depuis le néolithique, en passant par la période romaine jusqu'au Moyen Age, qui a laissé l'extraordinaire basilique du 11^e siècle de San Piero à Grado.

Du 16^e au 19^e siècle, ce sont les grandes familles qui marquent le territoire de leurs villas et maisons de chasse. Au début du 19^e siècle, le domaine de San Rossore passe au patrimoine de la maison royale d'Italie avant de devenir résidence présidentielle puis d'être remis à la région.

D'autres souvenirs historiques marquent le Parc, comme le bâtiment d'où Marconi a envoyé ses premiers signaux radio.

Le paysage a largement été modelé par les activités humaines et le souci des grandes familles d'aménager un environnement harmonieux, comme en témoignent les belles longues allées bordées de pins monumentaux. Plus récemment, la forêt s'est même enrichie d'une zone plantée en *Taxodium*, un cyprès qui pousse dans l'eau.

4.6 Aménagement du territoire

Les communes du Parc ont tendance à concentrer leurs activités de planification et surveillance sur les zones urbanisées, sans trop se soucier de ce qui se passe dans les zones périphériques.

C'est le Parc qui alors se substitue à elles. Ainsi, le Parc a réussi à faire fermer en 1992, après une longue bataille juridique, une décharge communale à Torre del Lago, près du lac de Massaciuccoli, réactivée en 1980 sous prétexte d'urgence. Le Parc est en train de négocier la relocalisation d'une série de bâtiments et d'activités artisanales dans la même région. Il devra en revanche obtenir une révision de la concession pour faire cesser l'exploitation de sable siliceux dans le lac et se trouve impuissant pour faire supprimer les cabanons construits sans autorisation en rive gauche de l'Arno.

4.7 Sylviculture et agriculture

La forêt produit un peu de bois de pin, lors des éclaircies et du renouvellement des plantations et une quantité importante de pignons. L'agriculture est axée sur la production de viande de la vache pisane locale, très recherchée, et de produits comme le fromage de brebis et le miel, l'élevage de chevaux, et sur les cultures diverses, principalement de céréales vers Coltano.

L'agriculture biologique fait l'objet d'une promotion active de même que l'agritourisme. Les opérations de réduction des ongulés, daims et sangliers en particulier, fournissent également une quantité de viande qui est valorisée.

5. EDUCATION, INFORMATION ET TOURISME

Le Parc a fortement développé les aspects éducation et information et développé un bon matériel d'information. Plusieurs centres d'accueil existent aux points névralgiques du Parc (San Rossore, Coltano, Lac de Massaciuccoli). La plupart des activités ne sont pas gérées par le Parc, mais par des associations de protection de la nature ou des coopératives de guides et animateurs.

6. RECHERCHE

L'un des buts du Parc est aussi d'encourager la recherche scientifique, qui est active comme en témoigne la liste des publications et des documents comme l'excellente carte des milieux du Parc publiée en 1997, la carte détaillée de la végétation du domaine de San Rossore et les données détaillées sur le Lac Massaciuccoli.

Cet encouragement de la recherche dans le Parc est démontré par l'augmentation très marquée des publications, qui passent de quelques-unes par an dans au début des années 70 à 40 – 50 dans les années 2000.

Des recherches appliquées sont en cours sur la connaissance et la protection des dunes, dans le cadre d'un projet Life. Des cartes détaillées de la végétation des dunes côtière sont disponibles, avec les mesures de conservation proposées. L'écologie du butor étoilé fait l'objet d'études approfondies.

7. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTENAIRES

Au début, le Parc soutenu par une partie seulement de la population, était vu comme un organe d'interdiction, notamment parce qu'il a dû beaucoup intervenir pour redéfinir les règles du jeu. Puis, de la confrontation, les relations avec les communes ont passé à une collaboration constructive, notamment dans le cadre de discussions au sujet des plans de gestion régulièrement révisés après consultations. Les communes acceptent que le Parc se substitue pratiquement à elles en matière d'aménagement du territoire dans les zones tampon.

8. RELATIONS AVEC LES ZONES PROTEGES PROCHES

Le Parc naturel des alpes Apuanes commence une vingtaine de kilomètres au nord du Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli mais protège des milieux totalement différents, de montagnes en pentes raides dépassant 1'800 m d'altitude, avec de nombreux phénomènes karstiques.

Sur la Côte, on trouve, plus au sud le Parc national de l'archipel toscan, protégeant avant tout des îles, et le Parc régional de la Maremma, qui préserve plus de 20 km de côte. Le parc de la Maremma a des milieux similaires à celui de Migliarino, comme les forêts plantées de pins pignons, des étendues de dunes, mais plus réduites et de beaux exemples de maquis méditerranéen sur ses collines. Il ne possède pas, en revanche, la même richesse culturelle que Migliarino, ni de forêt côtière relique naturelle, ni l'extraordinaire rencontre des flores boréales et méditerranéennes que l'on trouve au lac de Massaciuccoli. Les deux parcs naturels protègent l'un et l'autre les deux dernières portions du littoral toscan préservées de l'urbanisation, mais ont comme valeurs naturelles principales des milieux et des espèces très différents. Leur gestion est totalement indépendante comme nous l'a confirmé le président du Parc de la Maremma lors d'une rencontre à San Rossore.

9. COLLABORATION INTERNATIONALE

Le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli est engagé de façon limitée dans des collaborations internationales. Mais les choses changent avec une candidature déposée auprès de l'UNESCO comme réserve de la biosphère, et un dossier en préparation pour soumission à la Convention de Ramsar.

10. PROBLEMES ACTUELS

Le dossier de candidature mentionnait clairement les problèmes actuels. Ils sont repris, et, au besoin, complété, ci-dessous pour rappeler le cadre dans lequel les conditions et recommandations ont été élaborées.

10.1 Zone tampon

Le Parc a un bon contrôle de la zone tampon (area contigua). Mais la situation peut changer si une décision politique redonne aux communes tous pouvoirs dans cette zone. Il est donc important d'assurer que le Parc puisse continuer de garantir une protection et un développement harmonieux, respectueux de ses buts, dans cette zone. Ceci d'autant plus que les pressions d'urbanisation aux alentours du Parc sont importantes. Il faut veiller également à ce que les nouveaux projets à proximité immédiate du Parc comme le projet de port et habitation à l'embouchure de l'Arno, en rive gauche, ne portent pas atteinte à la zone protégée.

10.2 Nouveaux usages et extensions des utilisations actuelles

Les vastes terrains disponibles dans le Parc et l'existence de bâtiments importants suscitent de nouveaux projets d'utilisation, comme l'établissement d'un musée des arts graphiques, ou l'aménagements de nouvelles pistes cavalières. Il est important que tout nouveau développement tienne compte des intérêts de protection prépondérants et correspondent bien aux objectifs du Parc.

10.3 Gestion et zonage

La gestion actuelle est bonne, mais parfois difficile à comprendre de l'extérieur au vu de la complexité du Parc et des usages des différentes zones. Une carte des vocations prioritaires serait utile, indiquant notamment les zones de protection stricte, de protection liée à d'autres utilisations comme les loisirs, l'agriculture extensive, etc.

10.4 Pression des ongulés

Les populations de sangliers et de daims sont très importantes, et en renouvellement continu. Elles exercent une pression très importante sur la végétation. Une année sans mesures de contrôles a montré que la situation pouvait s'aggraver très rapidement. Il est donc indispensable de poursuivre et renforcer fortement les mesures régulières de réduction des populations.

10.5 Qualité des eaux

Situé en bord de mer, le Parc est soumis aux apports d'eau, souvent de qualité médiocre, de l'amont. Le problème est reconnu, mais les solutions, qui ne dépendent pas directement du Parc, sont lentes et difficiles à appliquer. Le Parc doit poursuivre le bon travail de sensibilisation et de persuasion qu'il a commencé, en particulier pour le Lac de Massacciucoli, qui mérite des efforts de protection en rapport avec son très grand intérêt naturel. Il faut noter qu'une solution est en négociation avancée, avec un protocole d'accord entre les différents acteurs pour limiter la pollution. Il faudrait toutefois également pouvoir interdire le captage de nouvelles sources en amont du lac, sources dont l'eau est précieuse pour limiter l'eutrophisation.

10.6 Gestion des eaux

Le Parc comprend de grandes zones qui ont fait l'objet de drainages, certains très anciens. La gestion de ces drainages doit passer d'un objectif essentiellement agricole à un objectif de protection de la nature, qui tient également compte du maintien d'une certaine production et de la protection des biens comme les routes et les bâtiments. Des mesures dans ce sens ont déjà été définies et il s'agit maintenant de les mettre en œuvre.

10.7 Prises en compte des valeurs naturelles

Les zones à but prioritaire de protection de la nature, comme les réserves naturelles, sont parfaitement gérées et étudiées en fonction de leur but. Dans les autres zones comme les forêts de protection, les zones agricoles il serait intéressant de plus tenir compte des valeurs naturelles présentes ou à renforcer.

10.8 Balisage du Parc

La présence du Parc et ses limites sont très peu apparentes. Le Parc aurait tout à gagner d'avoir une meilleure visibilité, tant pour les visiteurs locaux que pour les visiteurs venant de plus loin.

10.9 Protection des dunes et de la zone côtière

Les études menées dans le cadre d'un projet Life ont montré la valeur exceptionnelle des dunes côtières du Parc ainsi que les pressions qui s'exercent sur elles, en particulier dans la région de la Marina de Torre del Lago. Il est donc urgent de poursuivre la mise en place des mesures proposées, de même que définir concrètement les trois types de zones d'utilisation des plages : zone de baignade interdite, qui existe déjà de fait à San Rossore, avec de petites exceptions, zones de baignades aménagées, avec constructions et zones de baignade sans aménagements.

D'autre part, des discussions sont en cours pour étendre la protection du parc sur une bande marine. La prise de mesures dans ce sens serait un atout considérable pour le Parc, qui s'occupe déjà d'une zone marine protégée proche, la Secche della Meloria, classée comme réserve marine par le Ministère de l'environnement et confiée pour gestion au Parc, avec un financement du Ministère en question.

10.10 Lutte contre les espèces envahissantes

Plusieurs néophytes envahissants comme *Ailanthus*, *Amorpha fruticosa*, *Yucca*, *Robinia pseudacacia*, *Phytolacca* posent de gros problèmes, notamment dans les milieux sensibles comme les dunes, de même que l'écrevisse américaine au Lac de Massociucoli. Le Parc est tout à fait conscient de la problématique et planifie des mesures de contrôles de ces espèces dans les endroits sensibles.

10.11 Circulation de la faune

Le Parc est traversé par une voie ferrée et deux routes à grand trafic dont l'A12. Les possibilités de passage pour la faune sont réduites aux passages sous quelques ponts, en particulier sur les cours d'eau. Il est indispensable de garder aussi ouverts que possible les passages existants, et de les améliorer en fonction des opportunités.

10.12 Mise en valeur du patrimoine culturel

Le Parc est le gardien d'un patrimoine culturel exceptionnel et a déjà pris des mesures pour le mettre en valeur. Cette action doit se poursuivre, voire se renforcer.

10.13 Erosion

La rive progresse vers le large dans quelques zones, mais l'érosion du rivage est très active en d'autres endroits, Elle provient en partie de la réduction des sédiments dans les cours d'eau, suite à l'amélioration de la couverture forestière dans les bassins versants, de barrages et de fosses de dragages qui servent de pièges à gravier. Il y a tout de même des zones où la rive progresse. Des études sont en cours pour définir des mesures qui pourraient réduire l'érosion dans les portions de rivage les plus sensibles. Vu la difficulté et la complexité de la lutte contre l'érosion, nous renonçons à faire des recommandations à ce sujet, sinon de suggérer que les mesures prises devraient être bien proportionnées par rapport aux besoins de protection du rivage et ne pas porter d'atteintes importantes aux valeurs naturelles et paysagères

10.14 Zones militaires

Il y a plusieurs zones militaires dans le Parc.

- Le périmètre de tir du Serchio, utilisé en hiver avec des armes légères, qui crée peu d'impact.
- Camp Derby est une base logistique qui occupe 400 ha et emploie plus de 100 personnes. Le camp est entièrement clôturé et n'a guère d'impact sur le voisinage. Mais les étendues forestières qu'il contient souffrent d'un très grave surpâturage par les daims.
- Le CISAM est occupé par les quatre armes et couvre 470 ha.
- Une petite base de l'armée, située à l'embouchure de l'Arno, pour l'entraînement en mer.
- Les installations de transmission, dans les régions agricoles de Coltano et Tombolo, n'ont pas d'impacts notables.

Ces installations existaient avant la création du Parc. Leur impact est limité et les gestionnaires du Parc ont des relations constructives avec les responsables de ces zones.

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli est un site exceptionnel qui préserve un ensemble exceptionnel de valeurs naturelles, paysagères et culturelles qui lui donnent un intérêt européen.

Sur le plan naturel, la rencontre de végétation de type boréal et de végétation méditerranéenne est unique, la présence de forêts côtières reliques est remarquable.

La longue histoire de la région a laissé des traces visibles dans le Parc, comme le domaine présidentiel, la Villa Medici, la basilique de San Piero, qui représente un patrimoine de très haute valeur.

La protection de la zone est assurée par une série de textes législatifs et de plans de gestion précis et détaillés.

La gestion est bonne. La liste des problèmes actuels évoqués au chapitre 10 peut paraître longue, mais elle doit être mise en relation avec la complexité du Parc et sa situation de zone côtière importante à proximité immédiate d'une ville de la taille de Pise et d'un littoral toscan où la pression de l'urbanisation est très importante.

Il faut féliciter ceux qui ont œuvré à l'établissement de ce Parc naturel, préservant un site de très grande valeur, et ceux qui travaillent, à sa gestion en arrivant à assurer une conservation dynamique du site, malgré la complexité et la difficulté des problèmes à résoudre.

Le soussigné propose donc que le Diplôme européen soit accordé au Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli, qui préserve un ensemble exceptionnel :

- de valeurs naturelles, en particulier la rencontre de végétations boréale et méditerranéenne, des forêts humides reliques, un lac entouré de marais et des dunes côtières d'un grand intérêt ;
- de valeurs paysagères, comme les grands domaines historiques, des rivages intacts, des forêts étendues ;
- de valeurs culturelles, avec de nombreux témoins de l'histoire, comme les premières traces datant du néolithique, une basilique du 11^e siècle, les domaines établis du 16^e au 18^e siècle.

Le diplôme devait être soumis aux conditions et recommandations suivantes :

Conditions

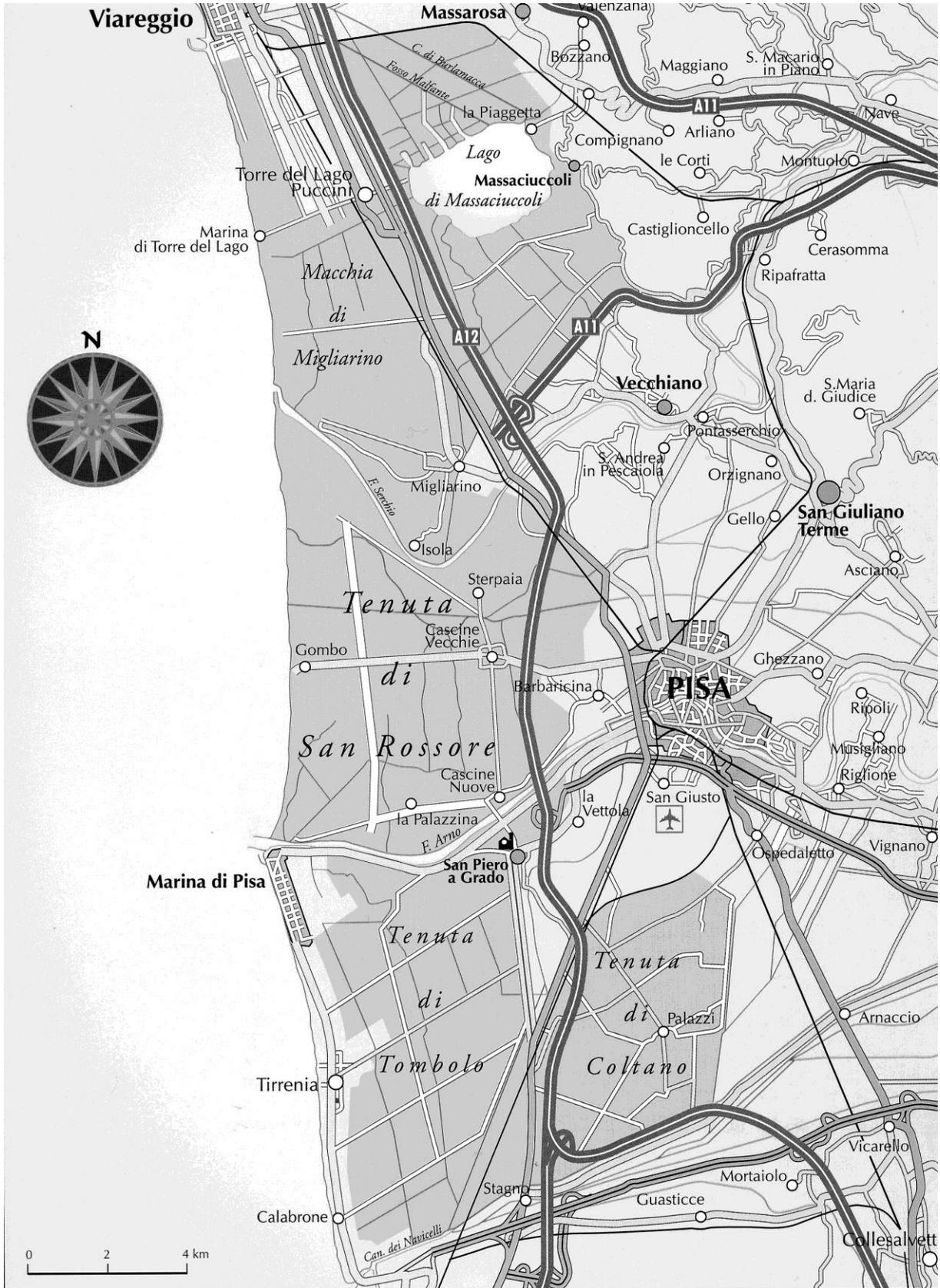
1. Assurer que le gestionnaire du Parc conserve le contrôle de la zone tampon (area contigua)
2. Veiller à ce que les nouvelles activités ou nouveaux développements s'inscrivent dans les objectifs du Parc et ne portent pas préjudice à son patrimoine naturel, paysager et culturel.

Recommandations

1. Etablir un plan des vocations à court et à moyen terme des diverses zones du Parc
2. Intensifier les mesures de réduction des daims et des sangliers
3. Affiner et appliquer les mesures hydrologiques en faveur de la nature
4. Accélérer la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la pollution des cours d'eau, des canaux et, en particulier, du Lac de Massaciucoli.
5. Renforcer la prise en compte des valeurs naturelles dans la gestion des zones situées hors des réserves naturelles
6. Indiquer de façon plus claire la présence et les limites du Parc
7. Encourager la mise en œuvre d'une zone protégée sur la mer et poursuivre les mesures destinées à mieux protéger les dunes côtières
8. Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
9. Assurer que les corridors de passage pour la faune sous les routes et voies ferrées restent libres, et les améliorer dans la mesure du possible
10. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine culturel
11. Poursuivre la lutte contre les émissions sonores dans les zones anthropisées
12. Poursuivre la relocalisation des activités artisanales.

ANNEXE I

Situation générale



ANNEXE II



ANNEXE III**Projet de résolution
concernant l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés
au Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli
(Italie)**

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen des espaces protégés, tel qu'amendé par la Résolution (98) 29 concernant le règlement du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu les propositions du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère (CO-DBP) ;

Prenant en considération le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés des 28 février et 1 mars 2005 ;

Ayant noté l'accord du Gouvernement italien ;

Après avoir délibéré,

Accorde solennellement le Diplôme européen des espaces protégés au Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli qui préserve un ensemble exceptionnel :

– de valeurs naturelles, en particulier la rencontre de végétations boréale et méditerranéenne, des forêts humides reliques, un lac entouré de marais et des dunes côtières d'un grand intérêt ;

– de valeurs paysagères, comme les grands domaines historiques, des rivages intacts, des forêts étendues ;

– de valeurs culturelles, avec de nombreux témoins de l'histoire, comme les premières traces datant du néolithique, une basilique du 11^e siècle, les domaines établis du 16^e au 18^e siècle ;

Place la zone précitée sous les auspices du Conseil de l'Europe jusqu'au...

Assortit l'octroi de ce Diplôme des conditions suivantes :

1. Assurer que le gestionnaire du parc conserve le contrôle de la zone tampon (area contigua) ;
2. Veiller à ce que les nouvelles activités ou nouveaux développements s'inscrivent dans les objectifs du parc et ne portent pas préjudice à son patrimoine naturel, paysager et culturel ;

Assortit l'octroi de ce Diplôme des recommandations suivantes :

1. Etablir un plan des vocations à court et à moyen terme des diverses zones du parc ;
2. Intensifier les mesures de réduction des daims et des sangliers ;
3. Affiner et appliquer les mesures hydrologiques en faveur de la nature ;
4. Accélérer la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la pollution des cours d'eau, des canaux et, en particulier, du lac de Massaciuccoli ;
5. Renforcer la prise en compte des valeurs naturelles dans la gestion des zones situées hors des réserves naturelles ;

6. Indiquer de façon plus claire la présence et les limites du parc ;
7. Encourager la mise en oeuvre d'une zone protégée sur la mer et poursuivre les mesures destinées à mieux protéger les dunes côtières ;
8. Poursuivre la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
9. Assurer que les corridors de passage pour la faune sous les routes et voies ferrées restent libres, et les améliorer dans la mesure du possible ;
10. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine culturel ;
11. Poursuivre la lutte contre les émissions sonores dans les zones anthropisées ;
12. Poursuivre la relocalisation des activités artisanales.